



Procès-verbal du Bureau Syndical
de l'EPAGE Haut Doubs Haute Loue
Vendredi 15 décembre 2023

Lieu : Communauté de Communes du Grand Pontarlier

Date de la convocation : 08/12/2023

Membres - Département en exercice : 2

Membres - EPCIs en exercice : 9

Membres présents :

2

Membres présents :

7

Nombre de suffrage exprimés

9

L'an deux mille vingt-trois, le quinze décembre à seize heures, le Bureau Syndical de l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes du Grand Pontarlier, sous la présidence de Monsieur Philippe ALPY.

Collectivités	Membres du Bureau	
Département du Doubs	Philippe ALPY	x
	Béatrix LOIZON	x
CC Loue Lison	Jean-Claude GRENIER	x
CC Montbenoît	Olivier BILLOT	x
CC Grand Pontarlier	Daniel DEFASNE	Excusé
CC Portes du Haut Doubs	Sylvie LE HIR	x
CC Val de Morteau	Cédric BOLE	Excusé
CC Arbois Poligny Salins	Bernard LAUBIER	x
CC Lacs et Montagnes du Haut Doubs	Claude LIETTA	x
CC Plateau de Frasne et Val du Dugeon	Christian VALLET	x
CC Altitude 800	Aurélien DORNIER	x

Secrétaire de séance : Christian VALLET

1. Approbation PV du 15 novembre 2023	2
2. Demandes de subventions Natura 2000 :.....	2
2.1 Animation N2000 2024 Dugeon-Haut-Doubs.....	2
2.2 Animation N2000 2024 Loue-Lison.....	4
3. Demande de subvention postes animation SAGE et contrat de bassin haut Doubs loue	5
4. Travaux de restauration du ruisseau du bois des Fallets à Tarcenay-Foucherans	6
4.1 Demande de subvention	7
4.2 Marché de travaux.....	7
5. Acquisition foncière – Houtaud	8
6. Lettre de cadrage budgétaire du Département du Doubs.....	9
7. Avancement réflexions foncières Haut Lizon.....	9
8. Journée mondiale des zones humides 2024	10
9. Questions diverses.....	10

1. Approbation PV du 15 novembre 2023

Le Président demande si des observations sont à formuler quant au procès-verbal du Bureau syndical du 15 novembre dernier.

Délibération N°BS-2023-46 : Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal du bureau syndical du 15 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

2. Demandes de subventions Natura 2000 :

Eléments de contexte

Dans le cadre de la loi 3DS du 21 février 2022, le pilotage de la gestion des sites Natura 2000 est confié aux Régions à compter du 1er janvier 2023. La Région BFC est maintenant chargée d'accompagner les animateurs dans la gestion des sites, d'instituer les comités de pilotage (copil), d'adopter les documents d'objectifs (DOCOB).

Les modifications de périmètre et l'instruction des évaluations des incidences Natura 2000 continuent de relever de la compétence de l'Etat, ainsi que le rapportage de la politique Natura 2000 de la France auprès de la Commission européenne. Le suivi des mesures dites surfaciques soutenues par le FEADER, telles que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), reste également à la charge de l'Etat (DRAAF).

Le suivi des 2 sites Natura 2000 dont l'EPAGE HDHL est opérateur est réalisé en coordination à la Région avec un élu régional référent, Stéphane Woynaroski, un chargé de missions technique et un chargé de missions administratif.

Pour ce qui est des demandes d'aides à l'animation 2024, le dispositif va changer. Les demandes seront à déposer sur une plateforme dématérialisée et un forfait correspondant à 40 % des dépenses salariales sera attribué pour prendre en compte tous les frais annexes (déplacements, véhicules, secrétariat, etc...).

Néanmoins cette plateforme et le nouveau dispositif ne sont pas encore en place et la Région demande donc dans un premier temps de faire une lettre de demande avant la fin de l'année sur la base du dispositif actuel.

2.1 Animation N2000 2024 Drugeon-Haut-Doubs

La demande de subvention pour l'animation Natura 2000 concerne essentiellement le temps de travail des chargées de missions (Camille BARBAZ), du technicien (Michel SAURET) et de la secrétaire-comptable (Chloé VISENTINI). La Région a également assuré à l'EPAGE le financement d'un temps plein jusqu'à fin 2025 pour le poste de chargé de missions agro-environnement (cf. création de poste), même si les demandes d'aide resteront annuelles. De plus, la nouveauté pour 2024 est que le temps de travail dédié aux suivis naturalistes réalisés en interne intègre la demande de subvention Animation et ne sera plus dans une demande Suivis/Etudes à part. A terme, tous les frais de personnels liés à Natura 2000 seront dans un seul et même dossier Animation, ce qui facilitera grandement le suivi financier pour l'EPAGE. La demande de subvention intègre également les frais de gratification d'un stagiaire. Par conséquent, les moyens humains demandés, pour la mise en œuvre de la politique Natura 2000, équivalent à **2,63 ETP pour 2024**. Il est demandé par la Région d'appliquer un plafond de 47 000 € pour les frais de rémunération de chaque agent (C. Barbaz et M. Sauret concernés). Afin de couvrir les autres dépenses annexes (frais de déplacement, lettre d'information, etc.), la Région propose d'appliquer un forfait de 40% des frais de rémunération.

Animation 2024 : Montant de la subvention demandée = 149 091,91 €.

				Dépenses HT	TVA éligible	Dépenses cofinancées au FEADER
1. Prestations de service – Frais de sous-traitance :						
				0,00	0,00	0,00
Sous-total 1.						
				0,00	0,00	0,00
2. Dépenses de rémunération :						
	h/j	h	coût/h			
Chargée de missions Natura 2000 - Coordinatrice (Camille Barbaz) <i>Application d'un plafond de rémunération à 47 000 €</i>	7	1487	32,54	43 490,35	0,00	43 490,35
Chargé de missions agro-environnement (recrutement en cours)	7	1607	27,71	44 529,97	0,00	44 529,97
Technicien zones humides (Michel Sauret) <i>Application d'un plafond de rémunération à 47 000 €</i>	7	347	32,31	10 148,72	0,00	10 148,72
Secrétariat-compta (Chloé Visentini)	7	225	26,92	6 057,00	0,00	6 057,00
Stagiaire Courlis cendré - Vanneau huppé	7	560	4,05	2 268,00		2 268,00
Sous-total 2.						
				106 494,05	0,00	106 494,05
3. Frais de déplacements, d'hébergement, de restauration :						
3.1. Dépenses sur frais réels :						
						0,00
						0,00
Sous-total 3.1.						
				0,00	0,00	0,00
3.2. Dépenses sur coûts forfaitaires :						
		nb	coût/u			
repas			15,25			0,00
nuitées			60,00			0,00
véhicules personnels			0,32			0,00
Sous-total 3.2.						
				0,00	0,00	0,00
3.3. Dépenses sur factures :						
				0,00	0,00	0,00
				0,00	0,00	0,00
Sous-total 3.3.						
				0,00	0,00	0,00
Sous-total 3.						
				0,00	0,00	0,00
4. Coûts indirects :						
Sous-total 4.						
				0,00		0,00
5. Autres types de coûts						
Application d'un forfait de 40% de frais de rémunération				42 597,62	0,00	42 597,62
Sous-total 5.						
				42 597,62	0,00	42 597,62
TOTAL						
				149 091,67	0,00	149 091,67

Les missions à réaliser en priorité en 2024 sont :

- Animation agro-environnementale : dépôt et animation d'un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) pour 2024, l'organisation d'une formation obligatoire pour les agriculteurs engagés en MAEC, le développement de projets d'adaptation et changements de pratiques favorables à la biodiversité (sur le site du Haut Doubs et de Loue Lison)
- Contrats Natura 2000 : le dépôt d'un nouveau contrat Natura 2000 sur les zones humides du Drugeon, porté par l'EPAGE. En effet, du fait du transfert de Natura 2000 de l'Etat à la Région, il n'est pas possible techniquement de « reprendre » les anciens contrats sans les réinstruire.
- Réalisation des missions « classiques » liées à l'animation du site : COPIL, groupe de travail, suivi des études, évaluations d'incidences Natura 2000, porters à connaissances divers.

Délibération N°BS-2023-47 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide le projet de demande de financement Natura 2000 pour l'animation 2024 du site « Vallées du Drugeon et du Haut Doubs
- Sollicite le soutien financier de la Région et de l'Union Européenne (FEADER)
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande

2.2 Animation N2000 2024 Loue-Lison

L'année 2023 a été marquée par le renouvellement de l'équipe Natura 2000 du site des « Vallées de la Loue et du Lison ». Jeanne CONVERSET—DORE a pris ses fonctions en octobre 2023 et Nadine ENDERLIN arrivera le 2 janvier 2024. La demande de subvention pour l'animation Natura 2000 concerne essentiellement le temps de travail des chargées de mission soit **2 ETP**. La demande de subvention intègre également des coûts de secrétariat – comptabilité (Sarah DELVAL et Chloé VISENTINI). Il est demandé par la Région d'appliquer un plafond de 47 000 € pour les frais de rémunération de chaque agent (N. Enderlin est concernée). Afin de couvrir les autres dépenses annexes (frais de déplacement, lettre d'information, etc.), la Région propose d'appliquer un forfait de 40% des frais de rémunération.

Animation 2024 : Montant de la subvention demandée = **122 804,11€**.

			Dépenses HT	TVA	Dépenses totales éligibles
1) Prestation de service – Frais de sous-traitance : Dépenses prises en charge dans le forfait de 40% de frais de rémunération (voir 4)					
Sous-total 1			0,00	0,00	0,00
2) Dépenses de rémunération :	H	Coût/h			
Chargée de mission 1 N ENDERLIN (temps plein sur 12 mois) Application d'un plafond de rémunération éligible à 47 000€	1607	34.05	47 000	0	47 000
Chargée de mission 2 J CONVERSET--DORE (temps plein sur 12 mois)	1607	25.34	40 717,31	0	40 717,31
Secrétariat-comptabilité (C VISENTINI - S DELVAL) Dépense prise en charge dans le forfait de 40% de frais de rémunération (voir 4)	90	25.94	0	0	0
Sous-total 2			87717,31	0,00	87717,31
3) Frais de déplacements, d'hébergement, de restauration : Dépenses prises en charge dans le forfait de 40% de frais de rémunération (voir 4)					
3.1) Dépenses sur frais réels :					
Déplacements trains					0,00
Sous-total 3.1			0,00	0,00	0,000,00
3.2) Dépenses sur coûts forfaitaires :	Nb	Coût/u			
Repas		17,5			0,00
Nuitées		60			0,00
Sous-total 3.2			0,00	0,00	0,00
3.3) Dépenses sur factures :					
Location véhicule					0,00
Sous-total 3.3			0,00	0,00	0,00
Sous-total 3			0,00	0,00	0,00
4) Coûts indirects :					
					0,00
Sous-total 4			0,00	0,00	0,00
5) Autres types de coûts :					
Application d'un forfait de 40% de frais de rémunération			35 086,92	0,00	35 086,92
Sous-total 5			35 086,9	0,00	35 086,92
TOTAL			122 804,11	0,00	122 804,11

Les missions à réaliser en priorité en 2024 sont :

- Finalisation de l'extension du site et réactualisation d'un document d'objectifs unique, animation des groupes de travail thématiques,
- Animation agro-environnementale : organisation d'une formation obligatoire pour les agriculteurs engagés en MAEC.
- Montage de nouveaux contrats Natura 2000 « ni-ni » et « forestiers » (îlots de sénescence notamment),
- Réalisation des missions « classiques » liées à l'animation du site : COPIL, groupe de travail, suivi des études, évaluations d'incidences Natura 2000, porteurs à connaissances divers,
- Réalisation du projet de création de mares à Arc-et-Senans permettant de restaurer la continuité écologique du Crapaud Calamite dans le cadre de la Trame Turquoise

Délibération N°BS-2023-48L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide le projet de demande de financement Natura 2000 pour l'animation 2024 du site « Vallées de la Loue et du Lison »
- Sollicite le soutien financier de la Région et de l'Union Européenne (FEADER)
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande

3. Demande de subvention postes animation SAGE et contrat de bassin haut Doubs loue

Concernant les postes du pôle Animation et gouvernance de l'eau, l'EPAGE sollicite l'aide de l'Agence de l'eau RMC pour l'année 2024, avec la programmation détaillée ci-dessous.

La subvention du poste SAGE est demandée sur un montant global de **70 377.92 €**, frais de communication inclus.

Animation du SAGE Haut-Doubs Haute-Loue				
	Sujet	Mission	% ETP	Déploiement de l'action / livrables
Poste SAGE	Animation du SAGE	Organisation bureaux, CLE, commissions, rencontres territoire	30	Compte rendus, Rédaction des documents de synthèse des rencontres, suivi des orientations par le bureau de la CLE, suivi des documents urbanisme, dossiers pour avis / information de la CLE...
	Communication / sensibilisation /	Communication vis-à-vis des élus, grand public, professions agricole, industriels	10	Communication des travaux de la CLE, de l'évolution des documents, communication CLE / élus / grand public sur la gestion des milieux aquatiques, articles internet / site internet / Développement Actions Usages anti-parasitaires / Opération toxiques Doubs Dessoubre
	Démarche de révision du SAGE	Planification de la démarche / initiation des étapes et mise en œuvre	30	Animation commission / Elaboration compatibilité avec le SDAGE / Evolution du règlement et du PAGD / Volet juridique
	Animation	Etude Ressources Stratégiques	10	Accompagnement des collectivités compétentes
	Pilotage étude	Etude prospective changement climatique	10	Suivi étude, rapports intermédiaires approche prospective changement climatique / Participation ateliers, etc
	Pilotage études	Flux admissibles	10	Reprise du CCTP ; Consultation et analyse des offres ; Suivi de l'étude Lien avec les autres études reliées (Nutrikarst...)

Délibération N°BS-2023-49 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Sollicite le financement « animation du SAGE » pour l'année 2024 auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 35 188,96 €
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande

La subvention du poste contrat est demandée sur un montant global de 54 691.85 €, frais de communication et matériel inclus.

Animation du Contrat de bassin Haut-Doubs Loue

	Sujet	Mission	% ETP	Déploiement de l'action / livrables
Poste Contrat	Contrat de bassin Haut-Doubs Loue	Animation et suivi du contrat	36	Suivi bisannuel des Maitres d'ouvrages Organisation des COPIL Communication Bilan du contrat
	Animation	Stratégie foncière	30	Elaboration de la Stratégie foncière Développement des premiers outils
	Animation	PGSMH	24	Appui rédaction et finalisation du PGSMH
	Pilotage études	Etude suivi qualité - Affluents de la Loue	10	Suivi de l'étude

Délibération N°BS-2023-50 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Sollicite le financement « animation du Contrat de bassin » pour l'année 2024 auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 27 345,93 €
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande

4. Travaux de restauration du ruisseau du bois des Fallets à Tarcenay-Foucherans

Monsieur Benjamin KNAEBEL, chargé de missions, explique qu'en partenariat avec la Fédération de Chasse du Doubs, gestionnaire de la zone humide de Tarcenay dans le cadre du programme « ReZo », l'EPAGE HDHL a réalisé en 2023 un état des lieux et un avant-projet de restauration du ruisseau du Bois des Fallets sur la commune de Tarcenay, action intégrée au contrat de territoire Haut-Doubs/Loue.

Ce ruisseau a en effet subi une forte rectification de son tracé sur 500 mètres linéaires ayant eu pour conséquence une dégradation de la zone humide adjacente. Ces travaux se sont également accompagnés de la création de plusieurs fossés sur un linéaire total de 400 m. La modification de sa morphologie a eu pour conséquence de rendre ce ruisseau en grande partie temporaire au cours de l'année et de réduire la diversité d'habitats favorables à la faune et la flore.

L'Avant-Projet, validé en COPIL du 27/04/2023, consiste au reméandrage du cours d'eau sur son tronçon rectifié et au comblement de 400m de fossé, dans un objectif de restauration de la biodiversité de la zone humide et du fonctionnement hydrologique de celle-ci. Le dossier loi sur l'eau a été déposé en octobre 2023 et l'ensemble des conventions d'autorisations des propriétaires privés et publics ont été recueillis courant du deuxième trimestre 2023.

L'estimation financière des travaux est de 115 k€ HT.

4.1 Demande de subvention

Dans le cadre de la bonification des actions inscrites au contrat de territoires Haut-Doubs / Loue, le taux de financement de l'AERMC s'élève pour ce projet à 70%. En outre, Fonds MAIF pour le vivant, en partenariat avec le Fond Nature 2050 régi par la Caisse des Dépôts et Consignation Biodiversité, a lancé un appel à projet « Fonds MAIF pour le vivant – Nature 2050 », permettant de renforcer les co-financements publics pour les restaurations de la biodiversité en faveur de l'adaptation des territoires au changement climatique.

Monsieur THEVENET précise qu'en cas d'accord du fond Natura 2050, il y aura des conditions de durabilité et de maîtrise du foncier jusqu'en 2050, la commune a donc été sollicitée pour connaître leur position.

Le plan de financement pour les travaux et les dépenses annexes (acquisition de matériel, temps d'ingénierie, communication autour du projet) est donc le suivant :

Dépenses	
Dépenses d'investissement (€HT)	92 242 €
Dépenses de fonctionnement et d'investissement non éligibles au FCTVA (€TTC)	26 886 €

Recettes		
Subvention AERMC	70.00%	83 389 €
Subvention Fond Nature 2050	27.98%	33 337 €
Reste à charge EPAGE HD HL	2%	2 402 €

Délibération N°BS-2023-51 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Sollicite les financements auprès de l'Agence de l'Eau pour un montant de 83 389 € et auprès du fond Nature 2050 pour un montant de 33 337 €
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande

4.2 Marché de travaux

Une consultation pour la réalisation des travaux a été lancée le 23/10/2023, avec date limite de réception des offres le 20/11/2023 à 17h. 7 entreprises ont répondu à l'appel d'offre, qui faisait l'objet d'un seul lot et d'une seule tranche ferme :

- BOUVRESSE TP
- FCE
- VINCI Construction Terrassement (Terelian)
- FAMY TP SASU
- YM Entreprise
- Jura Natura Services
- CTF (Coulet Travaux Forestiers)

L'offre de l'entreprise FAMY, d'un montant de 82 679.04 € TTC, après demande de justifications ne permettant pas d'expliquer ce prix, a été rejetée car considérée comme anormalement basse. Seuil pour justifier et FAMY n'a pas répondu à la question prix bas abatage. Monsieur le Président demande sur quels critères il a été décidé pour déterminer l'offre comme anormalement basse, Monsieur KNAEBEL et Monsieur TEVENET précisent qu'il y a des seuils par rapport à la moyenne de prix.

Les trois meilleures propositions (FCE, Bouvresse TP et YM entreprises) ont fait l'objet d'une négociation du 28/11/2023 au 4/12/2023.

Suite à la négociation, le classement des offres est le suivant :

Candidat	Prix proposé TTC	Note Prix	Rang prix	Note Technique	rang technique	Note finale	rang final
BOUVRESSE TP	100 627.20 €	45%	1	54%	2	99%	1
FCE	109 200.00 €	41%	2	51%	4	93%	2
YM Entreprise	160 235.94 €	28%	5	55%	1	83%	3
Vinci construction Terrassement	137 965.20 €	33%	4	48%	5	81%	4
Jura Natura Services	166 179.18 €	27%	6	53%	3	81%	5
CTF	117 642.00 €	38%	3	18%	6	57%	6

L'offre de Bouvresse TP apparait donc comme plus avantageuse et respecte l'estimation financière initiale.

Délibération N°BS-2023-52 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'offre de BOUVRESSE TP **pour un montant de 100 627,20 € TTC**
- Autorise le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

5. Acquisition foncière – Houtaud

Les propriétaires de deux grands ensembles de zones humides (19,97 ha et 11,6 ha) sur la commune de Houtaud souhaitent vendre leurs parcelles à l'EPAGE Haut-Doubs Haute-Loue au tarif de 15 centimes/m² environ. Certaines de ces parcelles font déjà l'objet de convention de gestion Natura 2000. Elles sont presque à 100 % en zones humides et abritent des habitats et des espèces remarquables.

Désignation Parcellaire		COMMUNE	Surface de la parcelle en m ²	Surface de l'emprise à acquérir en m ²
Section du cadastre	N° du cadastre			
ZD	6	Houtaud	34820	34820
ZD	7	Houtaud	22190	22190
ZH	2	Houtaud	20770	20770
ZH	3	Houtaud	121980	121980
	TOTAL		199760	199760

La superficie totale des parcelles consorts « Descourvières » est de 19 ha 97 a 60 m².

Désignation Parcellaire		COMMUNE	Surface de la parcelle en m ²	Surface de l'emprise à acquérir en m ²
Section du cadastre	N° du cadastre			
ZH	11	Houtaud	111680	111680
	TOTAL			111680

La superficie totale des parcelles consort « Besson » est de 11 ha 16 a 80 m².

Le montant de l'acquisition serait de 46 800 € auquel s'ajoute les frais de notaire. Le bureau a déjà sollicité un financement au titre du Fond vert, qui a été attribué à hauteur de 80% soit 38 800 €.

Délibération N°BS-2023-53 : L'exposé du Président étant entendu, le bureau syndical, à l'unanimité :

- Valide l'acquisition des parcelles
- Autorise le Président à engager celle-ci et signer tout document permettant l'engagement de cette opération

Monsieur THEVENET indique qu'une réflexion mériterait d'être engagée avec les communes et la communauté de communes Frasnè Drugeon qui ont réalisé des acquisitions foncières lors des anciens programmes LIFE avec des financements publics, dans un objectif de gestion environnementale de ces terrains.

Ces terrains sont pour la plupart mis à disposition de l'EPAGE mais avec des conventions précaires. Les exemples récents de ces dernières années avec la dénonciation de convention par certaines communes, avec une gestion ultérieure peu adaptée aux enjeux environnementaux pose question.

Philippe Alpy et Christian Vallet indiquent que la proposition de baux emphytéotiques de longue durée au profit de l'EPAGE pourrait être une solution.

6. Lettre de cadrage budgétaire du Département du Doubs

Le Département a adressé à l'ensemble des structures GEMAPIennes dont il est membre un courrier faisant état de ses contraintes financières en termes de dépenses de fonctionnement pour les années à venir.

Il demande que les cotisations des syndicats soient maîtrisées et par ailleurs il souhaite qu'un dialogue de gestion préalable à l'élaboration du budget puisse avoir lieu avec les représentants de l'EPAGE.

Monsieur Olivier Billot étant également Vice-Président en charge des finances au département du Doubs tient à indiqué que le courrier a été envoyé à tous les satellites du département. Celui-ci avait pour but de les inviter à bien maîtriser leur dépenses de fonctionnement en lien avec la loi de programmation des finances publiques 2023-2027. Il souligne que l'EPAGE HDHL n'est pas spécifiquement visé directement, il s'agit d'une pique de rappel, permettant de rappeler les contraintes du département.

Comme il avait déjà été évoqué il est souhaité d'instaurer un véritable dialogue annuel et il est demandé que la contribution du Département reste stable.

Monsieur Jean Claude GRENIER indique avoir déjà fait ce type de courrier en tant que Président de Communauté de Communes à des structures dont il est membre et comprend la position du Département Il indique que l'EPAGE est favorable à une vision budgétaire pluriannuelle.

7. Avancement réflexions foncières Haut Lizon

Afin de pouvoir mener à bien le projet ambitieux de restauration des cours d'eau et zones humides du Haut Lizon, une démarche de compensation foncière doit être engagée, au profit notamment des exploitants agricoles qui seront les plus concernés par la réhumidification de leurs terrains.

L'EPAGE a missionné la SAFER afin d'engager une démarche d'animation foncière (recherche d'éventuel foncier disponible, répartition du parcellaire des exploitants pour d'éventuels échanges etc...).

En parallèle, l'EPAGE a pris contact avec un des exploitants qui partira bientôt à la retraite (2026/2027) et qui va céder sa ferme, sachant qu'il est peu probable qu'il retrouve un repreneur unique, le bâtiment étant dans un village et pas vraiment aux normes.

Celui-ci s'est montré favorable au projet porté par l'EPAGE et serait prêt à céder tout ou partie de sa ferme à l'EPAGE qui disposerait ainsi d'un capital foncier important permettant de redistribuer ce foncier aux exploitants les plus concernés par le projet.

La SAFER ayant eu vent de cette vente nous a confirmé que l'exploitant souhaitait travailler avec l'EPAGE et était en attente d'une proposition de notre part.

Une solution serait de racheter rapidement la ferme et de laisser la gestion à l'exploitant jusqu'à son départ en retraite. Cela permettrait de disposer d'un levier de discussion très significatif avec les exploitants agricoles.

Monsieur Aurélien DORNIER a rencontré le maire d'Arc sous Montenot, pour lui expliquer la situation, la commune pourrait récupérer le bâtiment. L'exploitation comporte 25 ha en propriété, 50 ha en location. Il semble utopique de penser pouvoir reprendre la gestion de l'ensemble des terrains.

Les arrangements doivent être trouvés en amont avec l'exploitant. Il est convenu de faire un courrier à l'exploitant pour lui confirmer l'intérêt de l'EPAGE et de lui proposer un rendez-vous.

Monsieur Cyril THEVENET indique qu'une rencontre avec la SAFER du Jura est prévue en janvier 2024.

8. Journée mondiale des zones humides 2024

Chaque année en France, durant tout le mois de février, des actions de sensibilisation sont organisées pour sensibiliser à la préservation des zones humides, à l'occasion de la célébration de la signature de la convention internationale sur les zones humides Ramsar. Pour mémoire, en 2023, l'EPAGE a organisé/participé à 4 événements sur le mois de février (Les Fins, Les Fontenelles (lancement Life)/Tarcenay/Pontarlier), réunissant 275 participants. Pour cette nouvelle édition 2024, le thème retenu est : « Les zones humides et le bien-être humain » !

Une réflexion interne à l'EPAGE permet de proposer une(des) soirée(s) avec une conférencière, Pascale D'Erm, pour une potentielle conférence sur le thème « Nature et santé, verte et bleue », sous réserve de disponibilité de sa part. Des éléments de communication sur l'attractivité locale des milieux humides pourraient être présentés en même temps (thématique baignade, navigation, sentiers des tourbières, témoignages de visiteurs). Un budget/soirée d'environ 600€ par conférence est à envisager.

Il est convenu d'organiser une soirée sur le secteur Haut Doubs.

9. Questions diverses

Le rapport de l'IGEDD sur les 18 sites nationaux susceptibles d'être labellisés parc national zones humides a été remis au ministre de la transition écologique. 3 sites sont pré-identifiés (Camargue, embouchure de la Loire, Guyane). Des recommandations sont faites pour les 15 autres sites.

Pour les tourbières jurassiennes les recommandations restent assez générales et peu opérationnelles.

Le ministère a indiqué que les inspecteurs de l'IGEDD pouvaient venir présenter leur rapport sur chaque territoire et que les acteurs locaux concernés (dont l'EPAGE) pouvaient faire remonter des besoins en lien avec les recommandations faites dans le rapport.

Il semble être intéressant de demander à l'IGEDD de venir présenter leur rapport localement

Lors du dernier bureau il avait été évoqué le besoin de rencontrer le nouveau DDT, Monsieur Cyril TEHEVENET a eu un échange avec les services, ils sont favorables, il est proposé une rencontre à Ornans avec le directeur, directeur Adjoint de la DDT et Monsieur le Préfet.

Le Président de l'EPAGE
Haut Doubs Haute Loue
Philippe ALPY